

COMMUNE DE NEUVILLY EN ARGONNE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2024

Ouverture de séance à 20h30, sous la présidence de M. JEANNESSON Alain, Maire.

Membres présents : Mmes et Ms : BONTEMPS Joël, FERAUX Guy, HINGREZ Olivier, JEANNESSON Alain, JOLY Nicolas, ROUSSEL Claude, ROUSSELOT Marie Christine, COLLET Damien, JACQUEMET Vincent, DETANTE Florian, CHARLENT Ghislaine

Membres excusés : Damien COLLET qui donne pouvoir à Claude ROUSSEL

Secrétaire de séance : JOLY Nicolas

1- Validation du dernier conseil municipal

- Alain JEANNESSON donne lecture pour émargement du dernier compte-rendu de conseil municipal du 5 janvier 2024. Aucune remarque n'avait été apportée par les conseillers. Le CR est donc validé à l'unanimité. Le Maire ajoute un point à l'ordre du jour : la création d'un poste administratif.

2- Aides financières pour pose de caméras de vidéoprotection dans le village

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La pose de 5 caméras (4 aux entrées du village + 1 au centre du village)

- Coût du projet : 16685€ HT

Aide financière : Conseil Régional : 50% soit 8342€

État (DETR) 30% soit 5500€

Autofinancement : 20% soit 3338€

Le conseil autorise le Maire à déposer les dossiers d'aide financière auprès de l'État (DETR et Conseil Régional Grand Est). Le conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3- Aide financière pour la toiture de la mairie

La présente délibération porte sur l'opération de réhabilitation du bâtiment mairie sis 18 rue André Maginot à Neuville en Argonne.

L'enveloppe financière prévisionnelle des travaux telle que déterminée par le programme de l'opération était de 400 000 € HT (valeur septembre 2022). Ce programme a fait l'objet d'une validation en conseil municipal du 22 septembre 2022. Ce programme consistait en une réhabilitation partielle du bâtiment (couverture, menuiseries extérieures, chauffage mairie, isolation des combles) et en la mise aux normes de l'accessibilité des locaux de la mairie avec notamment la création d'un WC accessible PMR.

Par délibération en date du 15/02/2023 ; vous aviez validé l'Avant-projet définitif pour un montant de travaux arrêté à 403 810,00 € HT

L'absence de recettes obtenues en 2023 a conduit la commune à revoir son projet à la baisse. Aussi, dans un premier temps, il serait envisagé de ne traiter que la partie centrale mairie avec la réfection de la couverture, l'isolation des combles ainsi que le changement des menuiseries extérieures. Les parties logements seraient réhabilitées ultérieurement en fonction des capacités financières de la commune.

L'étude thermique réalisée par le bureau d'études Philippe HENRY a permis de démontrer que ces travaux permettraient de réaliser un gain énergétique supérieur à 30%, seuil minimum à atteindre pour rendre ce projet éligible au dispositif Fonds Vert mis en place par l'Etat en 2022 dans le but d'accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'Avant-projet définitif établi par VIOT Architectes en janvier 2024 est estimé à 216 140,00 € HT.

Aussi, il est proposé de valider l'APD en l'état et de poursuivre les études.

L'enveloppe globale de l'opération est estimée à 260 803,70 € HT et détaillée de la manière suivante :

Récapitulatif des dépenses prévisionnelles					
Désignation	Taux	Titulaire	Coût HT	Taux TVA	Coût TTC
PRESTATIONS INTELLECTUELLES			33 856.70 €		40 422.84 €
Etudes pré-opérationnelles			2 776.00 €		3 126.00 €
Assistance technique département		CD 55	1 026.00 €	0.00%	1 026.00 €
Etude thermique		P.HENRY	850.00 €	20.00%	1 020.00 €
Répérage amiante avant travaux		P.HENRY	900.00 €	20.00%	1 080.00 €
Etudes opérationnelles			31 080.70 €		37 296.84 €
Maîtrise d'œuvre			30 000.00 €		36 000.00 €
Honoraires sur logement			0.00 €	10.00%	- €
Honoraires sur bâtiment autre que logement		VIOT Architectes	30 000.00 €	20.00%	36 000.00 €
SPS	0.50%		1 080.70 €	20.00%	1 296.84 €
TRAVAUX			216 140.00 €		259 368.00 €
Travaux logements			- €		- €
Estim travaux logements				10.00%	- €
Travaux bâtiments autre que logements			216 140.00 €		259 368.00 €
Estim travaux bâtiments publics		Estimation APD	216 140.00 €	20.00%	259 368.00 €
Travaux aménagements publics					
Estim travaux vrd			- €	20.00%	- €
DIVERS			10 807.00 €		12 968.40 €
Provisions pour aléas et imprévus logts			- €	10.00%	- €
Provisions pour aléas et imprévus mairie	5.00%		10 807.00 €	20.00%	12 968.40 €
			260 803.70 €		312 759.24 €

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est prévu comme suit :

Recettes publiques (maximum 80% de la dépense globale)

- ETAT au titre de la DETR axe 3.1 et du Fonds Vert : 208 642,96 €

Recettes fonds privés (minimum 20% de la dépense globale)

- Fonds propres commune : 52 160,74 €

Le démarrage de la phase travaux est envisagé courant du dernier trimestre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de

- valider les études d'Avant-Projet Définitif conduites par le cabinet d'architecture VIOT Architectes pour un coût prévisionnel définitif des travaux de 216 140,00 € HT.,
- approuver le plan de financement prévisionnel et autoriser le Maire à solliciter les subventions aux taux maximum, notamment au titre des concours financiers de l'Etat (DETR axe 3.1 et Fonds Vert),
- s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- autoriser le Maire à signer les demandes d'autorisation requises au titre du code de l'Urbanisme et/ou du code de la construction et de l'habitation,
- autoriser le Maire à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Une seconde tranche de travaux sera programmée dans les années à venir. Elle concernera les parties logements locatives et salles annexes de la mairie. Seront sollicités l'État au titre du fonds vert et de la DETR ainsi que la Région au titre de climaxion.

4 – Renouvellement PEFC (5 ans)

Le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de renouveler son engagement au processus de certification PEFC afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes
- Accéder aux aides publiques en lien avec la forêt
- Bénéficier d'une meilleure lisibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt
- Participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler pour 5 ans son engagement à la certification PEFC.

5 – Déplacement du bureau de vote pour les élections du 09 juin 2024

La salle des fêtes a été demandée et promise à la location pour les 8 et 9 juin 2024, jour des élections européennes. À titre exceptionnel, la préfecture nous accorde le déplacement du bureau de vote dans l'ancienne salle de classe en mairie, local accessible PMR. Le conseil donne un avis favorable à ce déplacement.

6 – Création d'un poste administratif

Vu le départ de Madame Sabine Antoine au 31 mars 2024. Après en avoir délibéré, le conseil décide la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2° classe échelon 5 (indice majoré 374, indice brut 396) pour une durée de 15heures (soit 15/35èmes) hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2024.

7 – Divers

Travaux sacristie : La toiture de la sacristie est à refaire entièrement. Un devis a été établi par LCA. Une subvention existait par le conseil départemental « soutien à la restauration du clos et couvert des édifices culturels non-protégés ». Cette aide est actuellement suspendue. Une décision sera prise en mars par la commission permanente du conseil départemental. Nous attendons cette décision.

Alimentation en eau potable : Le jeudi 25 janvier à partir de 6 heures, la commune s'est retrouvée sans eau ou avec peu de pression. Une vanne alimentant le château d'eau ne s'est pas refermée et la nouvelle chambre à vannes, avec ses appareillages, s'est retrouvée entièrement noyée rendant tout le dispositif hors-service. L'ancienne distribution à partir de la mairie a été remise en service. Une réunion sera organisée prochainement par notre maître d'œuvre avec l'entreprise Sogea et les communes de Neuville et Aubréville.

Circulation rue Poincaré : Une lecture de mail d'une habitante est faite concernant la circulation dans la rue.

Site internet : Le nom de domaine a été déposé neuville-en-argonne.fr

Aménagement de l'office de la salle des fêtes : Un dossier de subvention a été déposé par le comité des fêtes. L'aide de la Région pourrait s'élever à 75%.

Sécurisation piétonnière avant le pont : Deux devis ont été présentés au conseil. Une décision sera prise ultérieurement. L'emplacement du terrain de jeux sera étudié après la création du cheminement évoqué ci-dessus.

Fête patronale : Le président du comité des fêtes informe le conseil municipal que le comité des fêtes ne se chargera pas de l'accueil des forains comme les années précédentes dans le cadre de la fête patronale les 29 et 30 juin 2024 (suite à un différend avec les forains concernant l'emplacement des distractions foraines). Pour ne pas pénaliser les enfants et conserver les attractions pour les années à venir, le Maire est favorable à la venue des forains et ils seront accueillis par la Municipalité. Le président du comité des fêtes informe que la brocante aura lieu une semaine avant la fête patronale.

Séance levée à 21h30

–